



**LES INFORMATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**NOVEMBRE 2016**

**EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES**

**28 JUIN 2016 :**

**Délibérations :**

**Fusion des communautés de communes :** Le Conseil Municipal approuve l'arrêté préfectoral concernant le projet de périmètre issu de la fusion de la communauté de communes Avre Luce Moreuil avec la communauté de communes du Val de Noye, souhaite une analyse du compte administratif 2015 et du budget prévisionnel de 2016 de la communauté de communes Avre Luce Moreuil par la Préfecture.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015.**

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Etude de devis toiture préau :**

Après examen des devis, c'est l'entreprise MARTINS qui est retenue pour un montant de 6 956 €. Les travaux débiteront aux vacances de la Toussaint.

**Informations diverses :**

**Cimetière**

Un Procès-verbal dressé le 20 juin 2016 a répertorié 22 tombes en état d'abandon manifeste. Aucun parent ne s'est manifesté à ce jour. Une copie de celui-ci sera affichée pendant 5 mois à la mairie et au cimetière. Dans 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, il sera procédé à une reprise de concessions sauf si manifestation de la famille.

**Subventions**

Travaux de rénovation du préau de l'école : subvention au titre du soutien à l'investissement non retenue  
subvention du département au taux d'environ 25 %

Rénovation de la façade de la mairie : subvention parlementaire du sénateur Monsieur MANABLE

**13 SEPTEMBRE 2016 :**

**Délibérations :**

**Etude de devis façade mairie**

Projet de rénovation de la façade de la Mairie pour un coût total des travaux de 9 007,96 € TTC retenu et autorise Madame le Maire à signer le devis proposé par la Maisonnée pour un montant de 6 479,18 € TTC.

Subventions : 30 % au titre de la DETR et 2 500 € de l'état au titre de la réserve parlementaire

**Etude de devis pour l'achat d'un photocopieur**

Le contrat de location du photocopieur de la Mairie se terminant en septembre 2017.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à négocier entre les différents fournisseurs.

**Informations diverses :**

- Porte ouverte de la Station d'Épuration est prévue le samedi 24 septembre au matin.
- **SISCO** : Compte rendu de la dernière réunion:
  - Changement d'horaires du bus pendant les travaux sur la RD 90
  - Point sur la cantine : moins d'enfants pour raison économique, changement du fournisseur des repas qui sert des produits locaux : plus de satisfaction pour un prix moindre.
  - La poursuite des TAP sera revue courant décembre par les élus délégués .

**Délibérations :**

**Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.**

Un plan communal de sauvegarde (PCS) permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels, obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles. Il comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;

La commune de Cottency est concernée par les risques suivant :

***Aléas naturels :***

- Inondation par débordements de cours d'eau et remontées des nappes phréatiques (PPRI de la Somme et de ses affluents). La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques « Inondation », approuvé le 2 août 2012. Episode météorologique : tempête, neige, orage.

***Aléas technologiques :***

- Incendie nécessitant relogement
- Coupure de réseau : eau, électricité, gaz
- Transport de matières dangereuses
- Accident de la route, ferroviaire
- Découverte engin de guerre

**Signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes du Val de Noye et la commune pour le nettoyage de la mairie**

**Renégociation d'un emprunt concernant l'assainissement**

Prêt de 72 000 € (durée 25 ans). Taux 3.60 % révisable, à **2.45% pour 2016**, renégocié au taux de **1.40 %**  
Capital restant dû : 58 661.64 € de + 291.85 indemnité de renégociation

Echéances annuelles : en 2016 : 4 049.12 € en 2017 : 3 709.50 €

Coût Total après renégociation : 8 550.85 € avec les frais ► **Soit un gain de 5 963.43 €**

**Etude de devis :**

**Aménagement paysager parking salle polyvalente**

3 devis ont été demandés, 2 entreprises ont répondu pour les mêmes prestations.

Le Conseil Municipal laisse Madame le Maire négocier avec les entreprises.

**Bureau mairie**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise O.FIRMIN.

**Préau école**

Le Conseil Municipal retient la Maisonnée pour les travaux d'isolation intérieure afin de prendre date pour les vacances d'été. Une rencontre a été faite avec Monsieur ASSAL, conseiller environnement auprès de la Communauté de Communes du Val de Noye, afin de lui présenter les devis de travaux.

Pour cette rénovation énergétique, la commune pourrait bénéficier d'une subvention complémentaire octroyée par la CCVN dans le cadre de l'enveloppe TEPCV « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

**Informations diverses :**

**Fusion des communautés**

Cottency aurait un délégué au lieu de 2, actuellement selon le processus de droit commun qui est celui qui est retenu par la CCALM (communauté de communes Avre Luce et moreuil)

La date limite pour en délibérer est le 15 décembre.

Le nouvel organe délibérant issu de la fusion devra être installé au plus tard le vendredi 27 janvier 2017.

**La Maisonnée** travaille souvent pour notre commune : réfection des peintures intérieures de la mairie ainsi que sa mise en accessibilité et prochainement la rénovation de sa façade. Nous l'avons aussi retenue pour les aménagements intérieurs de la salle d'activité de l'école maternelle. Ce n'est pas une entreprise mais une association loi « 1901 » qui travaille pour les communes sur des chantiers d'insertion professionnelle pour personnes en difficulté.